

ASSEMBLÉE NATIONALE11 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1161

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 35

Supprimer l'alinéa 5 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement n° 17 de l'article additionnel après l'article 14 qui rétablit une section 6 relative au comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques.